



Déclaration du CCP sur le projet de loi C-246 – *Loi sur la modernisation des mesures de protection des animaux*

4 octobre 2016 (Ottawa, Ont.) – Au nom des producteurs de porc et de leurs familles partout au pays, le Conseil canadien du porc (CCP) demande instamment aux représentants élus du Canada de s’opposer au projet de loi C-246.

Bien que le CCP ne s’oppose pas aux dispositions du projet de loi interdisant l’importation de nageoires de requin et de fourrure de chien et de chat, ainsi que celles visant les combats d’animaux et les usines à chiots, il est fortement préoccupé par l’incidence que pourrait avoir le projet de loi sur la production animale. Il est clair que le projet de loi C-246 ratisse plus large que la loi actuelle afin de cibler une plus grande diversité de circonstances et d’individus. Ce faisant, il augmente toutefois considérablement le risque que les producteurs de bétail et les entreprises du secteur soient tenus criminellement responsables pour la production d’aliments sains et abordables.

Les répercussions du projet de loi C-246 sont vastes et inquiétantes. S’ils sont adoptés, les amendements au projet de loi serviront à tester les limites juridiques dans le cadre de poursuites onéreuses. C’est ce que promettaient de faire les défenseurs des droits des animaux lorsque des projets de loi semblables ont été proposés sans toutefois voir le jour.

Les producteurs de porc du Canada prennent très au sérieux leur responsabilité de protéger les animaux. Cette responsabilité de première importance s’appuie sur des lois provinciales et fédérales, ainsi que sur le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs qui a récemment été mis à jour. Rédigés pour pratiquement toutes les espèces animales faisant l’objet d’élevage, les codes sont des lignes directrices nationales qui s’appliquent au soin et à la manipulation des animaux de la ferme. Afin qu’ils soient respectés par tous les intervenants au pays, ils ont été élaborés en suivant un processus rigoureux qui a tenu compte des meilleures données scientifiques disponibles et des besoins propres à chaque espèce.

En matière de soins aux animaux, l’industrie porcine a recours à une approche qui repose sur les lois, le Code et l’engagement indéfectible des producteurs. Cette approche a bien servi les Canadiens depuis un certain temps et continue de le faire. L’adoption d’un projet de loi qui menace de criminaliser de vaillants producteurs et leurs familles ne profiterait à personne.

Le CCP représente l’ensemble des producteurs de porc du Canada. Il regroupe neuf associations provinciales de l’industrie du porc, représentant environ 12 000 fermes porcines qui élèvent 25,5 millions d’animaux par année et génèrent 13 milliards de dollars en retombées économiques. Les

31 000 emplois en milieu agricole contribuent à créer 103 000 emplois directs, indirects et induits, des emplois totalisant une valeur de 23,8 milliards de dollars. L'organisation a pour mandat d'agir en tant que chef de file pour favoriser et maintenir le dynamisme et la prospérité du secteur canadien du porc.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements :

Gary Stordy
Directeur des relations publiques
Conseil canadien du porc
613-236-9239, poste 277
stordy@cpc-ccp.com